

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
J U S T I C E

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-  
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DECRET N° 79/072 du 5/02/79  
MJS.SGFPT.DFP/21024/1  
portant intégration et nomination de cer-  
tains candidats dans les cadres de la caté-  
gorie A, hiérarchie I  
en tête Madame MASSAMBA née VOUALA Mar-  
tine.-

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILI-  
TAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

U I S A S :

- (/u l'Acte Fondamental du 5.4.1977;  
(/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 60-90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques;  
(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;  
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62-918/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1;  
(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8;  
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant/les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;  
(/u le décret n° 67-304 du 30.9.1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 & 21 du décret n° 64-165 du 22.6.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;  
(/u le Protocole d'Accord du 5.8.1970 signé entre la République Populaire du Congo et l'URSS;  
(/u l'Acte n° 001 du 3.4.1977 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan;  
(/u le décret n° 78-665 du 10.11.1978 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;  
(/u l'Ordonnance n° 35-77 du 28.7.1977 relative à l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;  
(/u les lettres n°s 2742/MEN.DOC du 24.8.1978;  
2842/MEN.DOC du 28.8.1978;  
3013/MEN.DOC du 5.9.1978;  
2740/MEN.DOC du 24.8.1978;  
2738/MEN.DOC du 24.8.1978 transmettant les dossiers de candidature constitués par les intéressés;

.../...

D E C R E T S

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions combinées des décrets n°s 60-90 du 3.3.1960, 67-304 du 30.9.1967 et du Protocole d'Accord du 5.8.1970 susvisés, les candidats dont les noms suivent, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I comme suit :

1°- SERVICES SOCIAUX (ENSEIGNEMENT)

Au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790

Mme.- MASSAMBA née VOUALA Martine, née le 12.12.1951 à Hamon , titulaire du Diplôme de Biologiste obtenu à l'Université d'Etat d'Odessa J.J. MECHNIKOV (URSS).

Mlle- KOUBAKOUENDA Henriette, née le 29.5.1951 à Kinshasa (Zaire), titulaire du Diplôme de Biologiste obtenu à la Faculté des Sciences de l'Université Estivcs Lorand de Budapest.

2°- SERVICES TECHNIQUES

Au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710

a) Techniques Industrielles :

MM. - MAZIEZOULA Bienvenu, né le 24.2.1952 à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Hydrotechnicien obtenu à l'Institut des Ingénieurs de la Flotte Maritime d'Odessa (URSS).

- INGOUMA Hubert, né le 22.7.1951 à Owando, titulaire du Diplôme d'Ingénieur (Spécialité : Génie du Raffinage du Pétrole et Pétrochimie)(Roumanie).

- MASSAMBA David, né le 8.11.1950 à Kinshasa (Zaire), titulaire du Diplôme d'Ingénieur Hydraulicien obtenu à l'Institut des Ingénieurs de la Flotte Maritime d'Odessa (URSS).

- NGASSAKI Roland, né le 6.9.1949 à Makoua, titulaire du Diplôme d'Ingénieur (Spécialité : Electromécanique) obtenu en Roumanie.

b) Mines :

- TIONGUI-BOUMBA, né le 14.5.1952 à Kimongo, titulaire du Diplôme d'Ingénieur des Mines obtenu à l'Institut des Mines de Krivoi Rog (URSS).

ARTICLE 2°. - Les intéressés reçoivent les affectations ci-après :

Ministère de l'Éducation Nationale :

Mme MASSAMBA née VOUALA Martine  
Mlle KOUBAKOUENDA Henriette

Ministère des Mines et de l'Énergie, Chargé de la  
Recherche Scientifique :

MM. MAZIEZOULA Bienvenu  
INGOUMA Hubert  
TIONGUI-BOUMBA



.../...

Ministre de l'Industrie et du Tourisme :

Mr. NGASSAKI Roland

Ministre des Travaux Publics et des Transports :

Mr. MASSAMBA David.

ARTICLE 3°.- Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, LE 5 FEVRIER 1979

Par le Deuxième Vice Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre des Travaux Publics et des Transports,

Camille DHELLLO.-

Le Ministre de l'Education Nationale,

Antoine NDIRICA-OBA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la Justice,

André MOUELE.-

Le Ministre des Finances,

Henri LOPES.-

AMPLIATIONS :

- |           |   |
|-----------|---|
| JORPC     | 1 |
| SGFPT.DFP | 3 |
| DFP.BST   | 1 |
| D.B.      | 3 |
| D.C.F.    | 1 |
| MIPT      | 1 |
| STPT      | 2 |
| RNTP      | 2 |
| MEN       | 1 |
| SGEN      | 2 |
| DPAA      | 2 |
| MME/CRS   | 1 |
| SGME/CRS  | 2 |

- |    |
|----|
| 1  |
| 2  |
| 21 |
| 7  |
| 2  |